



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CHER

Direction départementale des Territoires

ANNEXE 3

DECLARATION

de stockage de pailles pour une durée supérieure à 3 mois

Madame Monsieur (1)

Commune de

déclare le stockage de pailles pour une durée supérieure à 3 mois

Parcelles cadastrales concernées (joindre un plan) :

.....

.....

Dates de début et de fin de stockage :

Prescriptions particulières demandées (à remplir le cas échéant par la mairie, distance de recul par rapport aux voiries, aux zones habitées, ...):

Le Maire de

Signature du déclarant,

Le

Le

Signature :

(1) rayer la mention inutile